



Traité Avoda Zara

Michna 2 - Chapitre 5

ין נסר שנפל על גבי ענבים ידיחן, והן מותרות; ואם היו מבודקות, אסורות. מעשה בביitos בן זונין שהיה מביא גרגורות בספינה, ונשתברו חביות של יין נסר על גביהם; ובא מעשה לפני חכמים, והתירו. זה הכלל כל שהוא בהנito בנותן טעם, אסור; וכל שאינו בהנito בנותן טעם, מותר כגון החומץ שנפל לגריסין.

[Si] du vin de libation tombe sur des raisins, il suffit de les laver et ils sont permis. Mais si [les raisins] sont fendus, ils sont interdits. S'il tombe sur des figues ou sur des dattes et que la quantité soit [suffisante] pour leur communiquer son goût, c'est interdit. On raconte que Baytoss ben Zonine portait des figues sèches dans un bateau et que sur elles tomba le vin de libation d'un fût qui s'était brisé ; il interrogea les Sages qui déclarèrent les figues permises. Voici la règle : Tout aliment [interdit] qui communique un goût agréable, [le mélange] sera défendu. Tout aliment [interdit] qui ne communique pas un goût agréable, [le mélange] sera permis. Par exemple, si du vinaigre [interdit] tombe dans de la bouillie de fèves.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

